

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 13 JANVIER 2026

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 9 décembre 2025 et séances extraordinaires du 16 décembre 2025 et du 17 décembre 2025

Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. Affectation - budget des frais de recherche et de soutien des élus au budget de subventions aux organismes

Objet : autoriser le transfert du montant prévu au budget 2026 pour les frais de recherche et de soutien des élus, soit une somme de 102 051 \$, vers le poste budgétaire des subventions aux organismes. Ce transfert fait suite au choix des membres du conseil de ne pas utiliser cette somme à des fins individuelles, mais plutôt de la réaffecter au profit de la collectivité.

6. Embauche - directeur général adjoint - services de proximité - Direction générale

Objet : embaucher une personne au poste de directeur général adjoint - services de proximité à la Direction générale.

À la suite du départ de la titulaire du poste, le Service du capital humain a procédé à l'affichage dans le cadre d'un concours externe afin de pourvoir le poste.

L'objet de la résolution est d'embaucher Pierre Beaulieu au poste de directeur général adjoint – services de proximité à la Direction générale, selon les modalités prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres directeurs et selon les conditions de travail spécifiques établies.

7. Embauche - assistante-trésorière et cheffe de division - comptabilité - Service des finances

Objet : embaucher une personne au poste d'assistante-trésorière et cheffe de division - comptabilité au Service des finances.

À la suite du départ de la titulaire du poste, le Service du capital humain a procédé à l'affichage dans le cadre d'un concours externe afin de pourvoir le poste.

L'objet de la résolution est d'embaucher Daphné Lavoie au poste de d'assistante-trésorière et cheffe de division - comptabilité au Service des finances, selon les modalités prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués et selon les conditions de travail spécifiques établies.

8. Embauche - chef de division - opérations - Service de sécurité incendie et de sécurité civile

Objet : embaucher une personne au poste de chef de division - opérations au Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

À la suite du départ du titulaire du poste, le Service du capital humain a procédé à l'affichage dans le cadre d'un concours externe afin de pourvoir celui-ci.

L'objet de la résolution est d'embaucher Pascal Gosselin au poste de chef de division - opérations au Service de sécurité incendie et de sécurité civile selon les modalités prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués et selon les conditions de travail spécifiques établies.

9. Suspension d'un employé

Objet : imposer une suspension avec rémunération à un employé à compter du 21 janvier 2026, et ce, pour une durée indéterminée.

À la suite du congédiement de l'employé 2613 en 2024, le Tribunal administratif du travail a rendu une décision, le 19 décembre dernier, ordonnant la réintégration de ce dernier dans son emploi dans les 30 jours de la notification de cette décision.

En raison des impacts de cette décision d'un point de vue organisationnel, et du fait que la Ville a pris connaissance de la décision le 22 décembre, soit juste avant le congé des fêtes, l'objet de la résolution est d'imposer une suspension avec rémunération à l'employé jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur la suite du dossier.

10. Modifications - structure organisationnelle de services municipaux

Objet : modifier la structure organisationnelle de la Ville pour le Service de l'ingénierie, le Service de l'aménagement du territoire et le Service des travaux publics.

À la suite d'une évaluation faite sur les ressources humaines et les besoins organisationnels, des modifications à l'organigramme du Service de l'ingénierie sont recommandées dans le but de créer et abolir des postes cadres et cols blancs. De plus, un transfert de postes cols blancs est également recommandé du Service de l'aménagement du territoire vers le Service des travaux publics.

11. Octroi de contrats - service d'entretien ménager - divers bâtiments - 3 lots

Objet : octroyer les contrats pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux, aux plus bas soumissionnaires conformes.

Les contrats seront en vigueur du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2029.

À la suite d'un appel d'offres public, l'objet de la résolution est d'accorder le contrat en 3 lots distincts de la manière suivante :

- lot 1 (secteur Shawinigan) à Maintenance Trans-Québec inc., au montant de 346 800,00 \$, taxes en sus;
- lot 2 (secteur Grand-Mère) à 9283-5750 Québec inc., faisant des affaires sous le nom Les entreprises André Baker, au montant de 262 273,20 \$, taxes en sus.
- lot 3 (secteur Shawinigan-Sud) à 9283-5750 Québec inc., faisant des affaires sous le nom Les entreprises André Baker, au montant de 177 054,00 \$, taxes en sus.

Comparativement au prix des contrats actuels se terminant le 28 février 2026, les prix mensuels pour les 3 lots ont connu une diminution d'en moyenne 4 % pour l'année 2026-2027. Il est à noter que ce sont les mêmes fournisseurs que pour les contrats précédents.

12. Renouvellement - contrat - fourniture et livraison de carburants

Objet : renouveler, pour une période de 12 mois, le contrat pour la fourniture et la livraison de carburants. Le fournisseur, Harnois Énergies inc., a déjà effectué les 3 premières années de contrat à la suite d'un appel d'offres public.

Ce contrat prévoit une option de renouvellement, selon les prix hebdomadaires établis par Energie Valero, lesquels sont ajustés selon les règles et les quantités prévues à l'appel d'offres et la soumission. Ainsi, le prix est estimé à 1 040 248,67 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

13. Autorisation de dépenses supplémentaires - contrat - services de représentation - Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L.

Objet : autoriser les dépenses supplémentaires engagées pour le contrat avec la firme Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L., pour l'année 2025, pour des services professionnels de représentation auprès du Tribunal administratif du travail ou devant un arbitre de grief.

Ce contrat a été approuvé en vertu de la délégation de pouvoir prévue à l'article 3.2.3 du Règlement général SH-1. Considérant que les factures payées ont atteint la somme maximale permise par cette délégation, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du conseil pour assurer le paiement des factures à venir. Le montant total du contrat est d'environ 140 000 \$.

14. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-778 - dépenses aux fins des immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2026 - volet I

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement visant à fixer les sommes que la Ville de Shawinigan veut engager aux fins des dépenses industrielles municipales afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et déposer le projet de règlement SH-778 à cette fin.

Tel que le prévoit la Loi sur les immeubles industriels municipaux, la Ville doit fixer par règlement les sommes qu'elle veut engager dans une année, et ce, pour chaque exercice financier.

Lors de l'adoption du budget 2026, le conseil a déterminé qu'une somme équivalant à 1 % du budget, soit 1 434 800 \$, serait réservée à cette fin pour l'année 2026.

15. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-779 - dépenses aux fins des immeubles industriels pour l'exercice financier 2026 - volet II

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement visant à fixer les sommes que la Ville de Shawinigan veut engager aux fins de favoriser l'exploitation de bâtiments industriels conformément à la *Loi concernant la Ville de Shawinigan* et déposer le projet de règlement SH-779 à cette fin.

Tel que le prévoit la Loi concernant la Ville de Shawinigan, la Ville doit fixer par règlement, les sommes qu'elle veut engager dans une année, et ce, pour chaque exercice financier, et ce, dans les limites prévues à ladite loi.

Lors de l'adoption du budget 2026, le conseil a déterminé qu'une somme équivalant à 3 % du budget, soit 4 304 400 \$ serait réservée à cette fin pour l'année 2026 en regard des immeubles désignés aux diverses annexes mentionnées à cette loi.

16. Versement - aide financière - Programme d'adaptation de domicile

Objet : accepter la demande d'aide financière reçue dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Cette demande a déjà fait l'objet d'un versement au bénéficiaire en 2024 au montant de 35 737,40 \$.

L'objet de cette résolution est d'accepter une demande d'aide amendée pour ce même bénéficiaire, d'un montant supplémentaire de 1 235,50 \$, totalisant ainsi un montant de 36 972,90 \$.

17. Contribution financière - Programme de rénovation des habitations à loyer modique

Objet : confirmer la contribution financière de la Ville à la hauteur de 10 % du coût de chaque projet sur son territoire approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique, sous réserve de certains critères.

La SHQ exige une contribution de la Ville équivalente à 10 % du coût de chaque projet approuvé. Cette contribution vise à soutenir la rénovation des habitations à loyer modique, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de logement sur son territoire. Les sommes nécessaires à cette contribution ne sont pas prévues au budget 2026 et devront être planifiées au budget 2027.

18. Modification - résolution R 533-18-11-25

Objet : modifier la résolution R 533-18-11-25 afin de remplacer le nombre de membres résidents qui compose le comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne pour qu'il soit 5 et non 4 membres.

19. Composition - comité de suivi - Politique pour un vieillissement actif 2024-2026

Objet : définir la composition du comité de suivi afin de nommer le poste ou la fonction du membre au lieu du nom de l'individu.

Le comité de suivi est composé de :

- Un(e) membre du conseil municipal
- Chef(fe) de division — loisirs, culture et vie communautaire au Service loisirs, culture et vie communautaire
- Chef(fe) de division — bibliothèques et culture au Service loisirs, culture et vie communautaire
- Chef(fe) de division — planification et développement durable au Service de l'aménagement du territoire
- Chef(fe) de division — immeubles, parcs et plateaux sportifs au Service des travaux publics
- Chef(fe) innovation sociale au Bureau de la performance et de l'innovation (Direction générale)
- Conseiller(ère) en innovation sociale au Bureau de la performance et de l'innovation (Direction générale)
- Conseiller(ère) en communication au Service des communications et des relations avec les citoyens
- Coordonnateur(trice) logistique et administration au Service de la sécurité incendie et sécurité civile
- Un(e) représentant(e) de la Régie de transport en commun de Shawinigan
- Un(e) représentant(e) du Trait d'Union — Centre d'action bénévole
- Un(e) représentant(e) du Centre d'action bénévole de Grand-Mère
- Un(e) représentant(e) du CIUSSS MCQ
- Un(e) citoyen(ne) aîné(e).

20. Affaires nouvelles

21. Période de questions

22. Levée de la séance